

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville



03 29 84 62 86



mairie-haudainville
@grandverdun.fr



www.haudainville.fr



Retrouvez-nous sur
Facebook et IntraMuros

HORAIRES DE LA MAIRIE



Lundi : 13h30-17h

**Mardi : 09-12h
13h30-16h**

Mercredi : Fermé

**Jeudi : 10h-12h
13h30-17h**

Vendredi : 13h30-17h

**Le Maire et les adjoints se
tiennent à votre disposition le**

**1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h
ou sur rendez-vous.**

En cas d'urgence,
vous pouvez contacter le Maire
ou les adjoints
aux numéros suivants :

Ghislin LUBRANIECKI, Maire
06-63-22-28-45

Jérôme MARTINET, 1^{er} adjoint
06-72-83-30-15

Sophie BRION, 2^{ème} adjointe
06-48-0733-96

Jean-Marie HUYNEN,
3^{ème} adjoint
06-83-04-97-50



**Du lundi 5 octobre au lundi 30 novembre : fermeture de la voie verte
entre Haudainville et Belleray pour cause de travaux sur l'écluse de
Belleray.**

LE MOT DU MAIRE :

Chères Haudainvilloises, chers Haudainvillois,

En ce mois de septembre, la vie communale reprend son rythme avec la rentrée scolaire. Je souhaite une très belle année d'apprentissage et de réussite à tous les élèves de notre village, ainsi qu'une excellente rentrée aux familles et au corps enseignant qui les accompagnent au quotidien.

C'est également la rentrée pour le conseil municipal ! Vos élus planchent actuellement sur le renforcement de la sécurité routière dans notre commune, en étroite collaboration avec les services de l'État, du Département et de la CAGV. Dans le cadre de ce dossier prioritaire, une réunion de travail décisive est d'ailleurs prévue le 24 septembre en sous-préfecture de Verdun.

Notre mémoire collective sera également à l'honneur dans quelques jours. Tous les Haudainvillois sont invités à se rassembler le samedi 26 septembre au monument des Veilleurs de la Paix, pour la cérémonie en hommage à nos soldats morts au service de la France depuis 1963. Ce moment de souvenir et de gratitude est essentiel pour entretenir le devoir de mémoire au sein de notre communauté.

Nous vous donnons également rendez-vous le samedi 3 octobre au matin pour la Messe et la bénédiction de la chapelle. À cette occasion, nous aurons le plaisir de nous retrouver à l'issue de la cérémonie autour d'un pot de l'amitié pour partager un moment convivial.

Enfin, pour clôturer l'automne sous le signe de la fraternité, nous aurons le plaisir de retrouver nos aînés le dimanche 22 novembre à la salle polyvalente pour leur traditionnel repas annuel. Un temps d'échange toujours très attendu par nous tous.

Au plaisir de vous rencontrer lors de ces différents rendez-vous.

Le Maire

ETAT-CIVIL



DÉCÈS :

- Monsieur Yvon JACOBÉE le 23 juillet à 81 ans.

NAISSANCE :

- Noam PHILIPPE-MOUREY le 25 juin.

MARIAGE :

- Monsieur Mathieu HUYNEN et Madame Stéphanie LAURENT le 22 août.

- Monsieur Gregory LEONET et Madame Nadège BROCHERAY le 29 août.

AGENDA



- **Samedi 3 octobre à 10h** : Messe à l'église St Symphorien suivie de la bénédiction de Notre-Dame de la Gravière au pont de Butry. Verre de l'amitié offert à la salle polyvalente.
- **Samedi 3 octobre à 10h** : Permanence de Mairie tenue par Sophie BRION.
- **Samedi 3 octobre 13h45-15h45** : Ambul'Encre, la bibliothèque nomade de la CAGV s'arrêtera devant l'espace culturel.
- **Samedi 31 octobre** : Animations autour d'Halloween à la salle polyvalente.
- **Mercredi 11 novembre** : Cérémonie du 11 novembre au cimetière et au monument aux morts.
- **Dimanche 22 novembre** : Repas des Aînés (réservation obligatoire).
- **Samedi 28 novembre** : Marche de nuit au profit du Téléthon.
- **Dimanche 29 novembre** : Spectacle de la St Nicolas et distribution de friandises à la salle polyvalente.

Présents : M. CORRIAUX Jean-Michel, M. FLEURANCE Romain, Mme FLORIMONT, Christelle, Mme LE PERU Christine, M. LUBRANIECKI Ghislin, M. MARTINET Jérôme, Mme PICARD Marie-Line, M. REVEANI Sylvain, Mme THOUVENOT Carine, Mme BRION Sophie, M. HUYNEN Jean-Marie.

Excusés : M. BERNAT Albert, Mme HENRY Virginie, M. LAMBERT Jules et Mme HUGUE Kalala.

Madame Sophie BRION est nommée secrétaire de séance.

1.Approbation du procès-verbal du conseil précédent.
Monsieur LUBRANIECKI rappelle le procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2026, transmis par mail aux conseillers. Le procès-verbal est approuvé à l’unanimité.

2.Participation à l’opération Mille talents.
Monsieur le Maire présente le bilan de l’opération Mille talents réalisée en 2025 (64 bons pour une valeur totale de 1999.53€), et interroge les conseillers municipaux sur la reconduite de l’opération en 2026 et sur les conditions de participation de la commune.
Pour rappel, l’opération réalisée avec d’autres communes de la CAGV prend en charge les cotisations d’associations culturelles et sportives selon les conditions de ressources suivantes :

		Revenu fiscal de référence			
Nb d'enfants	pas d'enfant ou 1	< 12 000€	de 12 001 à 23 000€	> 23 001€	
	2 enfants	< 14 400€	de 14 401 à 27 600€	> 27 601€	
	3 enfants	< 16 800€	de 16 801 à 32 200€	> 32 201€	
	4 enfants et plus	< 19 200€	de 19 201 à 36 800€	> 36 801€	
Participation	- 18 ans	-60%	- 40%	- 20%	MAX 50€
	+ 18 ans	- 30%	- 20%	- 10%	MAX 30€

Les années précédentes, la commune ne prenait pas en charge les participations inférieures à 10 €.

Après délibération, le Conseil décide à l’unanimité, de reconduire l’opération Mille talents en 2026, de participer selon le barème mis en place par la CAGV et de maintenir le seuil de participation à 10 €.

3.Tarifs des locations des salles communales.

Le maire présente les conditions de location actuelles de la salle polyvalente et de la salle de l’Epina et propose qu’elles soient révisées selon la proposition suivante de Monsieur Jérôme MARTINET :

	PRIX LOCATION		FORFAIT MÉNAGE	CAUTION
	HAUDAINVILLOIS et associations CAGV	EXTÉRIEURS		
½ journée Associations CAGV et sans restauration	Gratuit	Gratuit	70 €	800 €
Forfait journée	180 €	250 €	70 €	800 €
Weekend et fériés en semaine	300 €	400 €	70 €	800 €

	Prix location	Forfait Ménage	Cauton
Haudainvillois 1 journée	30 €	30 €	250€
Haudainvillois weekend	60 €		250€

Après délibération et à l’unanimité, le conseil municipal accepte ces nouvelles conditions de location et décide de les appliquer immédiatement.

4.Mandat de facturation à l’ONF.

Monsieur le Maire présente la proposition de l’ONF de procéder à la facturation des ventes de bois pour le compte de la commune. **Après avoir délibéré, le conseil municipal décide** de donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples. Les ventes groupées réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat) ; d’approuver les termes de la convention qui prendra effet à la signature des deux parties et prendra fin à la fin de l’actuelle mandature. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l’ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

5. Convention de partage de frais avec la commune de Belrupt en Verdunois.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d’exposition conjointe avec la commune de Belrupt en Verdunois et l’éventualité d’autres projets communs. Il présente la nécessité de rédiger une convention entre les deux communes pour permettre la refacturation de certains frais qui seront répartis par moitié entre les deux communes.

Après délibération, le Conseil décide à l’unanimité d’accepter la convention proposée et d’autoriser le maire à signer la convention.

6. Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d’habitation.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l’article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d’instaurer la taxe sur la vacance des locaux d’habitation.

Il rappelle les conditions d’assujettissement des locaux et les critères d’appréciation de la vacance et précise qu’en cas d’imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l’article 1406 bis du code général des impôts,
Après délibération, le Conseil décide à l’unanimité d’instituer la taxe sur la vacance des locaux d’habitation et de charger le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

7. Avis sur le PLUiH.

Monsieur le Maire présente le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l’Habitat (PLUi-H) de la Communauté d’Agglomération du Grand Verdun, tel qu’il a été arrêté par le Conseil Communautaire. Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité émet un avis favorable sur ce projet et charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente décision.

8. Avis sur le RLPI.

Monsieur le Maire présente le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal, tel qu’il a été arrêté par le Conseil Communautaire. Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité émet un avis favorable sur ce projet et charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente décision.

9. Vente de bois de chauffage.

Afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des particuliers, selon l’article R214-29 du code forestier, le maire propose la vente de bois de chauffage sous la forme de cessions à des particuliers pour 2026-2027. Sur proposition de l’ONF, les parcelles 12 et 13 du Bois des Caures sont exploitables.

Après délibération, le Conseil, à l’unanimité, décide la vente de bois de chauffage aux particuliers dans les parcelles 12 et 13 du Bois des Caures, demande à l’ONF, sous prestations conventionnelles (matérialisation et réception des lots) d’en organiser la vente, fixe le prix du stère à 9 euros et autorise le maire à signer tout document s’y rapportant.

La séance est levée à 21h36.

Questions diverses :

- Correction des bases fiscales : Monsieur le Maire mentionne la proposition faite par la Direction Générale des Finances Publiques de procéder à la correction automatique des bases fiscales. Il demande l’avis du conseil qui approuve la proposition (voir article en page 7).
- Compte-rendu de la visite de Monsieur Samuel Hazard concernant les projets de travaux dans la commune : enfouissement des réseaux, rénovation d’une rue, extension de la voie verte et réfection du la rue du bas du village, extension du système de vidéosurveillance, création d’un conseil municipal des jeunes.

CONCESSIONS FUNÉRAIRES ÉCHUES

De nombreuses concessions sont arrivées à échéance et faute d’interlocuteur connu, elles n’ont pu être renouvelées.

A l’approche de la Toussaint, des affichettes seront posées sur les tombes concernées ainsi qu’une liste des concessions échues à l’entrée du cimetière.

Si vous avez connaissance d’héritiers, parents ou amis des défunts concernés, nous vous remercions de bien vouloir contacter le secrétariat de Mairie.



HORAIRES D’OUVERTURE DE MAIRIE MODIFIÉS

- LUNDI : 13H30-17H**
- MARDI : 09-12H ET 13H30-16H**
- MERCREDI : FERMÉ**
- JEUDI : 10H-12H ET 13H30-17H**
- VENDREDI : 13H30-17H**

VISITE DE SAMUEL HAZARD ET DE SES ÉQUIPES À HAUDAINVILLE

Le jeudi 27 août, à l'invitation du conseil municipal, Samuel HAZARD, président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, Sylvie CHARDIN, vice-présidente aux travaux à la CAGV et David HABERT, directeur des services techniques de la CAGV, sont venus à Haudainville pour discuter des projets structurants de notre mandat.

Les échanges ont tourné autour de :

➔ la sécurité routière : un GPO (Groupement de Partenariat Opérationnel) est prévu le 24 septembre pour trouver des solutions concrètes à la problématique de la sécurité routière dans notre commune et plus particulièrement sur la départementale. Tous les acteurs concernés seront présents.

➔ la réfection des rues de Belrupt et de la Louvière : une étude va être menée pour connaître le coût de ce projet.

➔ la prolongation de la voie verte en direction de Dieue sur Meuse afin de connecter la voie verte de la Communauté du Val de Meuse avec la nôtre. Pour des raisons techniques, la voie verte passera dans le village (rue de Butry, rue des Prés, rue Grande, rue Bas du village, rue de l'écluse).

➔ la vidéosurveillance avec l'installation de caméras aux entrées et dans le village. Une étude sera menée courant 2027.

Un grand merci à Samuel HAZARD pour ces deux heures et demi d'échanges fructueux en Mairie et sur le terrain.



BÉNÉDICTION DE NOTRE-DAME DE LA GRAVIÈRE : SAMEDI 3 OCTOBRE



La veille du 15 août Pierre ROUSSEL et Yves JADOT ont déposé une nouvelle statue de la Vierge, qu'ils ont achetée pour l'occasion, dans la chapelle Notre-Dame de la Gravière installée au pont de Butry.

Après l'avoir sauvée d'une destruction certaine, la Commune avait missionné M. CAPPUCCIO, tailleur de pierre, meilleur ouvrier de France, pour restaurer l'édifice et le transférer au pont de Butry en octobre 2025.

Un an après, l'histoire du sauvetage de ce patrimoine communal s'achève avec la venue du père Eric JACQUET qui bénira la chapelle et la statue de la Vierge le samedi 3 octobre.

Voici le programme de la matinée :

- Messe à l'église St Symphorien à 10h.
- Procession jusqu'à la chapelle à 11h avec bénédiction de la chapelle et de la statue de la Vierge.
- Verre de l'amitié offert à la salle polyvalente à l'issue de la bénédiction.

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Différents travaux ont été réalisés dans la Commune par Claude WALINGUNDA, notre employé communal, des bénévoles (comme Pierre ROUSSEL et Denis WAXWEILER) ou des élus. Nous les remercions chaleureusement.

1. Les poteaux et le bardage en bois de la salle de l'Epina ont été repeints afin d'embellir l'édifice. Ces travaux font suite à ceux engagés sur la toiture.

2. Au cimetière, afin d'harmoniser les deux columbariums, des bordures ont été installées autour du deuxième, de la grouine a été étendue tout autour, les allées ont été reprises et l'entourage du jardin du souvenir a été recouvert d'une bonne couche de copeaux de bois.



REPAS OU COLIS DES AÎNÉS

La Commune d’Haudainville organise le repas dansant de fin d’année pour les aînés le dimanche 22 novembre à midi. Il vous est proposé de faire un choix entre le colis pour chaque foyer dont l’un des membres a 65 ans et plus ou l’invitation au repas.

Le repas aura lieu à la salle polyvalente d’Haudainville, l’animation sera assurée par Cyrille RENAUT, accordéoniste.

Le repas est gratuit pour les Haudainvillois de plus de 65 ans et est offert au couple si l’un des deux a plus de 65 ans.

Pour les personnes n’ayant pas l’âge ou n’habitant pas Haudainville, le prix du repas est fixé à 50€ par personne. Vous recevrez un avis de somme à payer qui sera à régler auprès du Trésor public.

Pour plus de renseignements, contacter Mme Sophie BRION au 06-48-07-33-96.

Menu

Repas des aînés

Kir cassis et ses mignardises

ENTRÉE

Duo de foie gras et son toast, chutney

PLAT

Suprême de pintade aux morilles, écrasé de pomme de terre, gratin de chou-fleur

Trilogie de fromage sur son lit de salade (munster, brie, comté)

DESSERT

Profiteroles au chocolat et café

BULLETIN RÉPONSE À RETOURNER POUR LE 29 OCTOBRE 2026 AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Mme, M.

Adresse :

souhaite **(cocher une réponse)**

☐ participer au repas des aînés avec mon conjoint M/Mme :.....

ou ☐ recevoir le colis des aînés

ou ☐ ni participer au repas, ni recevoir le colis

Personnes invitées (50€ par personne)
Mme, M. Adresse :
Mme, M. Adresse :
Mme, M. Adresse :

Attention, pour des raisons d’organisation et pour éviter des oublis, nous vous demandons de compléter le bulletin réponse ci-dessus et de le déposer au secrétariat de Mairie ou dans la boîte aux lettres de la Mairie pour le 29 octobre dernier délai.

OPÉRATION MILLE TALENTS DU 24 AOÛT AU 9 OCTOBRE 2026



Mille talents est une aide financière personnalisée, modulée en fonction des revenus est destinée à tous les Haudainvillois-es, de 0 à 100 ans et plus, pour une inscription annuelle à une activité sportive et /ou culturelle dans une association, un club sportif, le conservatoire, l'atelier d'art, l'aquadrome de l'Agglomération du Grand Verdun, l'EPL Agro de Belleray.

Les coupons Mille Talents seront disponibles du 24 août au 9 octobre 2026.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 (celui où figurent vos enfants majeurs ou mineurs pour la délivrance de leurs coupons)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Votre livret de famille
- Votre carte d'identité (celle des parents pour les moins de 18 ans)

Chaque enfant et chaque adulte recevront un coupon "Sport" et un coupon "Culture", qui leur permettront de bénéficier d'une réduction sur la cotisation annuelle des activités choisies.

Les coupons seront valables pour les adhérents à une activité sportive et/ou culturelle au sein de la CAGV : clubs, associations type « loi 1901 », conservatoire, atelier d'art, aquadrome (la carte d'entrée pour la baignade n'est pas prise en charge), activités sportives "animation adultes" proposées par la CAGV, pôle équestre de l'EPL Agro de Belleray.

Sont exclus de cette opération :

- les structures de loisirs : carte de pêche, permis de chasse
- les entreprises privées type Basic Fit
- les activités accueil de loisirs et mercredi récréatif
- les comités d'entreprise, amicale des hospitaliers

Le montant de la réduction est plafonné comme suit : 50€ par coupon pour les mineurs, et 30€ par coupon pour les adultes.

⚠ Aucune aide inférieure à 10€ ne sera prise en charge par la Commune.

Vous pouvez faire votre demande en ligne en envoyant un mail à mairie-haudainville@grandverdun.fr en joignant les pièces à fournir OU vous rendre en Mairie aux horaires d'ouverture.

RETOUR DE MA FAMEUSE IDÉE

Vos idées pour Haudainville : le Département finance vos projets.

Le Département de la Meuse vient de lancer la troisième édition de son budget participatif intitulé « Ma FaMeuse Idée ». Une enveloppe globale de 1 million d'euros est dédiée au financement de projets d'intérêt général imaginés et portés directement par les citoyens et les associations du territoire.

Que vous souhaitiez aménager un nouvel espace de convivialité, créer un parcours sportif, organiser une action culturelle ou proposer un équipement pour nos jeunes, c'est l'occasion idéale de faire concrétiser vos envies pour Haudainville. Tout habitant âgé d'au moins 11 ans peut déposer un projet.

L'équipe municipale vous accompagne

Vous avez une idée en tête mais vous hésitez sur la manière de monter le dossier ? Romain FLEURENCE, conseiller municipal, se tient à votre entière disposition pour vous soutenir. Il pourra vous aider à préciser le projet, vérifier sa faisabilité technique et vous accompagner dans les démarches administratives pour la constitution du dossier sur la plateforme départementale. Vous avez jusqu'au 15 novembre.

Les dépôts s'effectuent sur le site jeparticipe.meuse.fr. N'hésitez pas à solliciter la mairie pour transformer vos idées en réalisations concrètes pour notre village.



TAXE FONCIÈRE : DEMANDE DE CORRECTION AUTOMATIQUE DES BASES FISCALES DE NOTRE COMMUNE

Une rumeur circule sur la taxe foncière :
voici ce qu'il faut savoir.

TAXE FONCIÈRE : LE VRAI DU FAUX

✗ FAUX

« Une nouvelle taxe pour ceux qui n'ont pas déclaré leur chauffage »

✓ FAUX

Une nouvelle taxe pour ceux qui n'ont pas déclaré leur chauffage

✓ VRAI

Mise à jour des « éléments de confort » dans certains logements

- Chauffage
- Salle de bain
- Eau & Électricité
- WC

À SAVOIR

- Nous n'avons pas connaissance du fichier précis des logements concernés.
- Les détails exacts seront communiqués ultérieurement.
- Environ 74 millions de logements pourraient être concernés en France.
- Dans la plupart des cas, il s'agit d'un épiphénomène.
- La hausse moyenne estimée serait d'environ : **63 € par an**
- Certaines bases cadastrales datent des années 1970.

CONCLUSION

Ce n'est pas une nouvelle taxe, mais une mise à jour administrative des fichiers fiscaux.

Le calcul de la taxe foncière repose encore sur des critères anciens indiquant que des habitations manquent d'équipements de confort essentiels (eau courante, électricité...). Ces éléments étant aujourd'hui présents dans la quasi-totalité des foyers, l'administration fiscale (DGFIP) propose aux communes de procéder à une correction automatique de ces dossiers.

Quel impact pour notre commune ?

Dans notre localité, 89 logements (sur les 400 que compte la commune) sont concernés, allant du logement ordinaire à la demeure luxueuse (catégories 1 à 6).

Cette mise à jour entraînerait :

- Une hausse de 0,67 % de la base fiscale communale (+ 5 699 €).

Une recette supplémentaire estimée à 1 615 € pour la commune sur la base du taux de 28,34% voté en 2024 (ce taux est resté inchangé depuis).

L'impact financier reste modéré, aussi bien pour les finances de la commune que pour le budget des ménages. C'est pourquoi, dans un souci d'équité entre les contribuables, j'ai demandé à l'administration de procéder à la correction automatique des bases fiscales de notre commune.

Des garanties pour les propriétaires

Le dispositif prévoit des garde-fous pour protéger les habitants :

- Information préalable : les propriétaires subissant une augmentation de plus de 50€ recevront un courrier sur leur espace impots.gouv.fr expliquant les détails du calcul.
- Possibilité de contester : il sera possible de signaler toute erreur au service des impôts avant la fixation définitive des montants.
- Protection financière : si une réclamation est validée après l'émission de la taxe, le remboursement sera pris en charge par l'État.

FIN DES RÉSEAUX 2G, 3G ET DU CUIVRE : CE QUI VA CHANGER POUR VOUS

Dans le cadre de la modernisation des infrastructures numériques, les opérateurs télécoms ferment progressivement leurs anciens réseaux mobiles 2G et 3G, ainsi que le réseau téléphonique traditionnel en cuivre utilisé pour le téléphone fixe historique et l'ADSL.

L'objectif est de basculer vers des technologies plus rapides et modernes, comme la 4G, la 5G et la fibre optique.

Les étapes du changement

- Réseaux mobiles : l'extinction de la 2G débutera dès le 6 octobre 2026 selon les opérateurs, suivie par la 3G d'ici la fin 2028.
- Réseau cuivre (fixe/ADSL) : La fermeture s'étale progressivement par commune jusqu'en 2030.

Quels sont les risques et démarches ?

Cette évolution ne touche pas seulement les téléphones. Elle peut impacter de nombreux équipements du quotidien utilisant encore ces puces ou lignes anciennes : téléalarmes pour personnes âgées, alarmes de maison, ou encore terminaux de paiement (TPE).

Afin d'éviter toute coupure de service, les collectivités, entreprises, associations et particuliers doivent vérifier leurs équipements **et contacter leur opérateur pour effectuer la transition vers la fibre ou la 4G/5G.**

Où s'informer ?

Pour accompagner les usagers, un site internet officiel propose des guides et une foire aux questions : **www.treshautdebit.gouv.fr**

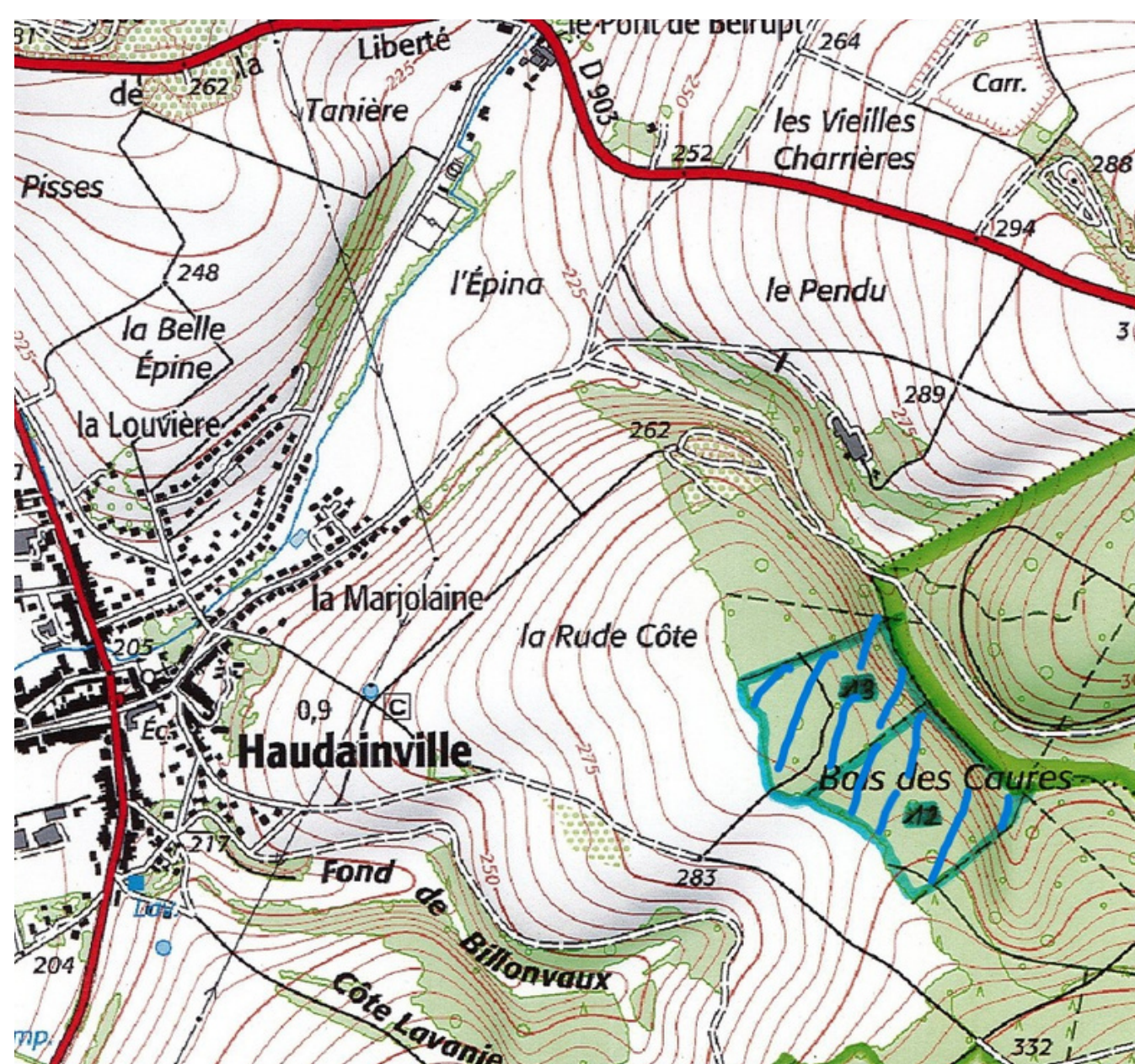


CESSIONS BOIS DE CHAUFFAGE

La commune d'HAUDAINVILLE met à disposition des administrés le désirant, une cession de bois de chauffage, dans les parcelles 12 et 13 sur le plateau du Bois des Caures (au-dessus de la carrière), au prix de **9 euros le stère**.

Les cessions se dérouleront suivant le calendrier suivant :

- **Début des inscriptions : lundi 02 novembre 2026 en Mairie.**
- **Clôture des inscriptions : samedi 05 décembre 2026.**
- **Tirage au sort : vendredi 11 décembre 2026 à 18h30 à la Mairie.**
- **Distribution des contrats : semaine 52.**
- **Visite des lots sur le terrain : prendre rendez-vous avec M. HURPOIL (successeur de M. BOUSCASSE) de l'ONF.**
- **Début d'exploitation : vendredi 15 janvier 2027.**
- **Fin d'abattage : jeudi 15 avril 2027.**
- **Fin de débardage : mercredi 15 septembre 2027.**



Petit changement par rapport aux années précédentes, le règlement ne se fait plus au stère mais à la coupe par rapport à l'estimation (environ 12 stères par coupe). Le règlement se fera par internet et avant le démarrage des travaux. Toute personne n'ayant pas acquitté sa facture ne pourra pas procéder aux travaux.

Des grumes, abattues et laissées là par les exploitants forestiers, sont disponibles dans la parcelle 13 en pente. Elles sont aussi proposées à la cession de bois de chauffage dans les mêmes conditions.

Si des personnes sont intéressées, merci de le faire savoir lors de l'inscription en mairie.

L'ASSOCIATION SLC LA BEHOLLE FAIT SA RENTRÉE À HAUDAINVILLE

L'association SLC La Béholle reprend ses activités pour la saison 2026-2027. Les séances se dérouleront à l'Espace Culturel d'Haudainville ainsi qu'à la Salle Polyvalente.

Les différentes sections vous accueillent tout au long de la semaine avec notamment la peinture, la couture, le théâtre section adulte et section enfant, la danse, les loisirs créatifs, le tennis de table...

Il reste encore quelques places disponibles et la possibilité d'ouvrir d'autres sections si vous avez des idées. Que vous souhaitiez exprimer votre créativité ou monter sur les planches, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à l'adresse :

slc.labeholle@gmail.com

L'association tient à remercier chaleureusement la commune et la communauté de communes pour leur précieux soutien ainsi que pour le prêt des salles mises à disposition des adhérents.

LE SLC FAIT SA RENTRÉE

Reprise à partir du 7 septembre 2026

Théâtre adultes
Lundi de 20h15 à 23h à la salle polyvalente d'Haudainville

Théâtre jeunes
Vendredi de 18h30 à 19h30 à l'espace culturel d'Haudainville

Danse
Mercredi de 19h45 à 20h45 à la salle polyvalente d'Haudainville

Tennis de table
Mardi de 20h à 22h30 à la salle polyvalente d'Haudainville

Loisirs Créatifs
Jeudi de 18h à 20h30 à l'espace culturel d'Haudainville

Peinture
Mardi de 13h30 à 16h30 à l'espace culturel d'Haudainville
Vendredi de 8h30 à 11h30 à l'espace culturel d'Haudainville

1 RUE DE VERDUN 55100 HAUDAINVILLE - 07.60.98.84.33
slc.labeholle@gmail.com

INFORMTIONS DE PUBLICATION

Le petit Journal est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. LUBRANIECKI Ghislain, Maire.

Rédacteurs : M. MARTINET Jérôme et M. FLEURANCE Romain.